

Le 3ème plan national d'alerte sur les antibiotiques a été lancé le 18/11/2011 par Xavier Bertrand et Nora Berra à l'occasion de la journée européenne de sensibilisation au bon usage des antibiotiques.

L'enjeu de ce plan, qui s'inscrit dans la continuité des deux précédents plans initiés dès 2001, est de recourir aux antibiotiques de façon plus adaptée, en choisissant la bonne molécule, pour une durée pertinente et sous une forme adéquate. Car même si les deux premiers plans ont permis de réels progrès en France (la consommation globale d'antibiotiques a diminué entre 2000 et 2008, de 15 à 20% en ville et de 10 à 15% à l'hôpital), la France reste encore l'un des plus gros consommateurs d'antibiotiques en Europe. Cette consommation excessive risque d'entraîner la multiplication de résistances bactériennes. Un objectif chiffré de réduction des prescriptions d'antibiotiques de l'ordre de 25% a ainsi été fixé.

Pour l'atteindre, ce plan est construit à partir de trois axes stratégiques qui se déclinent en 21 fiches actions :

Le premier axe concerne l'amélioration de la prise en charge des patients. L'information, la formation des professionnels de santé ainsi que la sensibilisation de la population aux enjeux de l'antibiothérapie sont les leviers indispensables à la juste utilisation de cette classe thérapeutique et à l'adhésion du patient à son traitement. Le prescripteur et le patient ont un rôle essentiel dans la lutte contre l'antibiorésistance.

Le deuxième axe est centré spécifiquement sur la préservation de l'efficacité des antibiotiques. A cette fin, il est indispensable de connaître précisément les menaces qui pèsent sur les antibiotiques. Cet axe vise ainsi à renforcer la surveillance des consommations et des résistances, à réduire la pression de sélection des agents antimicrobiens et à encadrer la dispensation des antibiotiques.

Le troisième axe de ce plan est complémentaire du précédent, car il porte sur la promotion de la recherche.

Les EHPAD sont particulièrement concernées par :

- Axe 1, mesure 1, action 2 : Améliorer l'application des référentiels et protocoles de prescription des antibiotiques ;
- Axe 1, mesure 2, action 7 : Développer la formation continue et l'évaluation des pratiques professionnelles concernant la prescription d'antibiotiques ;
- Axe 2, mesure 2, action 11 : Surveiller la consommation d'antibiotiques (où l'utilisation d'outils de suivi sont conseillés) ;

La prise en compte de ces actions d'amélioration sera certainement un plus pour les établissements se lançant dans leur évaluation...

Ce plan ([OUVRIR](#)) est disponible sur un site internet spécifique du gouvernement entièrement dédié ([OUVRIR](#))

Dr Frédéric Woné